0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/08/2026
Réuni le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier
Année d'exercice : 2025
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Réserves :
Avec réserves []
Sans réserve [X]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 18/09/2026 15:15:50

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/08/2026
Réuni le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

[X] Assistants d'éducation
[] Personnels GRETA/Personnels administratifs
[] Personnels GRETA/Personnels d'enseignement
[] Accompagnant des élèves en situation de handicap
[] Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :7 Quotité de travail :Diverses Mission confiée :Multiples
Rémunération :Statutaire Origine du financement :Etat
Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 18/09/2026 15:18:43

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/08/2026
Réuni le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SSI : Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef d'établissement à signer un nouveau contrat avec la société SSI Service relatif à l'entretien de la centrale SSI et le désenfumage pour la période du 01/07/2026 au 31/12/2027. Ce nouveau contrat fait suite à la fin du groupement de commandes régional au 30/06/2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 18/09/2026 15:19:02

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur créances irrécouvrables

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/08/2026
Réuni le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'admission en non valeur des créances.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANV : Les membres du Conseil d'Administration autorisent l'admission en non valeur de 3 créances de 2 familles pour un montant total de 660.70€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 18/09/2026 15:19:19

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/08/2026
Réuni le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs SRH : Les membres du CA valident les tarifs SRH 2026/2027 retenus pour le lycée parmi la grille tarifaire proposée par la Région Normandie au 01/09/2026 ainsi que la proposition d'ajout du tarif journalier du forfait à la facture du 3ème trimestre pour chaque élève ayant cours sur la période dépassant les 32 semaines fixées par la région Normandie (à partir du 7 juin et ce jusqu'au 18 juin 2027).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 18/09/2026 15:19:37

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/08/2026
Réuni le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2025 comme suit :

[X] Sur un compte de réserve unique
[] Avec subdivision
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 18/09/2026 15:19:54

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Objet : Transmission du compte financier

Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2026-2027

Agence comptable de rattachement (préciser la dénomination et le numéro UAI) :

Informations générales sur le compte financier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment ses articles L.421-11 à L.421-19-16 et R.421-57 à R.421-78-2

Vu

- la délibération n° 1 du conseil d'administration du 08/09/2026 relative à l'arrêt du compte financier 2025.
- la délibération n° 6 du conseil d'administration du 08/09/2026 relative à l'affectation du résultat.

Le chef d'établissement transmet le compte financier de l'exercice 2025

Observations du conseil d'administration sur le compte financier []

Observations de l'agent comptable sur le compte financier []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 18/09/2026 15:32:45

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.